

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 avril 2015

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, Mmes Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Laurence CROZAT, MM. Yannick SEYCHAL, Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : MM. Franck CHAUVE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD qui ont respectivement donné procuration à M. Ludovic LANDRÉ, Mme Laurence CROZAT, M. Bernard GERVAIS, M. Lucien ESTINES.

ABSENT : M. Christian CHARRIERE, Mme Sylvie NIVOIX.

Secrétaire de séance : M. Bernard GERVAIS

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

. donne un avis favorable à la demande d'inscription au titre de la promotion interne dans le cadre d'emplois des rédacteurs présentée par un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et accepte de créer un poste de rédacteur à temps plein ;

. après vote à bulletins secrets, décide de ne pas poursuivre l'opération de construction de deux garages à proximité du rond-point de La Condamine ;

. décide d'annuler un titre sur exercice antérieur, d'un montant de 10.75 €, faisant double emploi avec la régie du camping et approuve l'inscription de crédits à l'article 673 afin d'annuler ce titre ;

. donne son accord pour échanger des terrains avec M. Benoit à la Guillaume, au lieudit « Vérines » et autorise le Maire à établir un acte administratif ;

. approuve des cessions de terrain, par les Consorts POINTON, concernant la route forestière du Puy de Vérines aux Baraques ;

. autorise M. BATNINI à construire, à titre expérimental et provisoire, un bâtiment de type pal igloo sur un terrain communal situé dans la zone artisanale de Montifaux ;

. est informé de la réunion organisée par les assurances AREAS à propos de la complémentaire santé qui sera rendue obligatoire pour toutes les collectivités à compter de 2016 ;

. prend connaissance que les travaux d'isolation de la maison de la gardienne du camping ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Affiché en vertu des articles L 2121.25 et R 2121.11 du CGCT.

Le Maire, Denis TAMAIN.